Image not found or type unknown

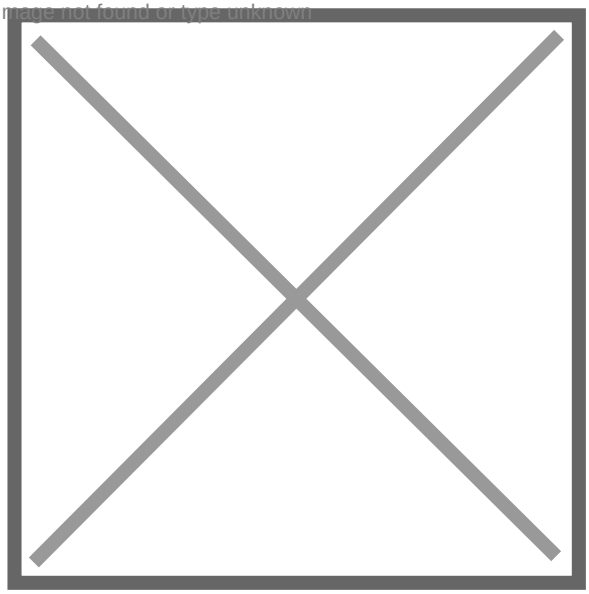

En boite avec ma copine mineure ?

Par **Fred_houchin**, le **11/11/2011** à **23:04**

Bonjour,

Je me permet de solliciter l'aide de connaisseurs juridiques pour un problème récent.

J'ai actuellement 19 ans et je sort avec une fille de 14 ans depuis bientôt quatre mois. Cette fille vit chez sa mère depuis plus de sept ans et ne voit plus son père depuis plus d'un an.

Sa mère est au courant et ne s'oppose pas à cette liaison. Cependant récemment avec ma copine et sa meilleur amie de quinze ans nous nous sommes proposés de sortir en boite de nuit. Pour ce faire, et sans en informer leurs parents, ma copine et sa meilleur amie se sont échappée en douce de chez elle la nuit, puis nous sommes allés en boite, à deux reprises.

Seulement la mère de ma copine s'est rendue compte que nous nous sommes rendus en boite et menace de porter plainte contre moi.

Concrètement, si elle porte plainte qu'est ce que je risque ?

De plus la deuxième fois que j'y suis retourné avec elles, mon frère ainsi que deux de mes meilleurs amis (tous majeurs) étaient sur place et connaissent bien ma copine, que risquent-ils eux ? Ils savent pertinemment qu'elle a 14 ans et sa meilleure amie a 15 ans.

D'avance, merci à ceux qui prendront la peine de répondre à ma question.

Cordialement

Par **mimi493**, le **11/11/2011** à **23:11**

Vous vous rendez compte que vous êtes un majeur sortant avec une gamine de 14 ans (donc tout acte sexuel est un délit passible de prison, pas seulement la pénétration, le reste aussi)

[citation]Sa mère est au courant et ne s'oppose pas à cette liaison.[/citation] Liaison ? Ah oui, donc vous risquez un casier judiciaire pour un délit sexuel sur un enfant (actuellement, le terme que l'opinion publique emploie pour ça c'est pédophile, vous vous en rendez compte ?)

La mère peut porter plainte pour soustraction à l'autorité parentale (passible de 5 ans de prison et 75000 euros d'amende) et pour atteinte sexuelle (passible de 5 ans de prison et 75000 euros d'amende). On pourrait aussi se poser la question de l'incitation à consommer de l'alcool et de la corruption de mineur. Vous ne rajoutez pas le cannabis à la liste, j'espère ?

Par **Fred_houchin**, le **11/11/2011** à **23:27**

Concernant l'atteinte sexuelle, la dessus je ne me fait aucun souci concernant une éventuelle plainte. En effet elle en a discuté avec sa fille à plusieurs reprises concernant, notamment, l'usage du préservatif. Le tout sans s'opposer à d'éventuels actes sexuels qui, de toutes façons, n'ont jamais eu lieu.

De la même manière lorsque nous sommes arrivés en boite les videurs ont "pointé" ma copine et sa meilleure amie en leur demandant si elles étaient mineurs. Étant donné que cela est le cas le "deal" proposé par la boite de nuit est le suivant: ils laissent entrer les mineurs uniquement si leur alcoolémie est nulle aussi bien à l'entrée qu'à la sortie (Mesure à l’éthylomètre à l'appui).
Il en va de même pour le conducteur du véhicule transportant les mineures (en l’occurrence moi-même). Donc pour nos visites en boite aucun de nous trois n’a bu une seule goutte d'alcool.

Quand au produit stupéfiants, nous n'en sommes vraiment pas fans: ma copine n'y touche en aucun cas, sa meilleure amie en à déjà consommé mais pas avec moi, quand à moi il est extrêmement rare que j'en consomme et surtout pas quand je suis avec ma copine car elle ne supporte ni la fumée ni l'odeur.

[citation]La mère peut porter plainte pour soustraction à l'autorité parentale (passible de 5 ans de prison et 75000 euros d'amende) [/citation]

Il s'agit du seul délit condamnable, la peine est elle cumulable étant donné que j'étai avec deux mineures ? De plus ce même délit ayant été répété à deux reprises existe t-il la aussi un cumul possible?

Merci pour votre réponse.

Par **mimi493**, le **12/11/2011** à **00:42**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

[citation]Le tout sans s'opposer à d'éventuels actes sexuels qui, de toutes façons, n'ont jamais eu lieu. [/citation]
1) ce n'est donc pas une liaison, juste un flirt
2) la mère ne s'oppose à rien mais vous menace d'une plainte, donc si, elle s'oppose
3) les jeunes de nos jours ont une vision bizarre de l'acte sexuel et bien souvent pensent ne pas avoir fait un acte sexuel, mais selon la loi, si, si.

[citation]Il s'agit du seul délit condamnable, la peine est elle cumulable étant donné que j'étai avec deux mineures ? [/citation] pourquoi, l'autre mère veut aussi porter plainte ? vous devriez vous calmer un peu avec les mineures, prenez des filles de votre age.

Par **Fred_houchin**, le **12/12/2011** à **19:02**

Merci encore pour vos réponses (même si je n'étais pas venu ici pour la partie leçon de morale). En ayant conscience des risques ça change la donne tout de même.

Pour en avoir ensuite discuté avec la mère de ma copine un accord à l'amiable à été trouvé heuresement (pour moi) elle n'ira pas plus loin (si j'en fait de même).

Bonne soirée.

Par **mathieu7852**, le **24/12/2011** à **13:23**

Salut Fred alors déjà je te rassure je vais pas te critiquer t'inquiète ;)

Mais je tien à te dire que tu risque très très gros la; car si sa mère va jusqu'au bout elle va tous simplement ruiner ta vie !!!

Je pense que t'es un mec bien, et je t'avou moi aussi (j'ai 24ans) que certaine fille mineur sont très belle pour leur age....

C'est pas pour autant qu'il faut que tu succombes à leur charmes, de plus et sais que mon avis ce style de filles elle sortent avec des mecs de notre age par intérêt à 90%.

Fais comme moi, quant j'ai eu 18ans je me suis interdit les filles mineurs (même celles de 17ans), car je tien a te précisé que tant qu'elle n'est pas majeur, ses parents ont autorité sur elle et peuvent tout a fais porter plainte, même si elle est considérai comme majeur sexuellement, ce qui en plus pour ta copine n'est pas sont cas !!

Et SURTOUT n'écoute pas les gens qui disent "l'amour n'a pas d'âge" c'est dés connerie, j aimerai bien voir leur réactions si un mec de mon age ou du tien sortait et avait des relation sexuelles avec leur fille mineur (14-15ans), je pense qui changerai vite très vite d'avis!

Donc suis ce conseille arrête tous et maintenant avant qu'il ne soit trop tard ne va pas gâcher ta vie tu le commence à peine !!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Une galère comme sa c'est arrivait à un pot a moi, conséquence sa vie et foutue :s

(je peut te la raconter si tu veus mais en MP ou sur MS N maturan11// hot//fr)

Je te souhaite de bonne fêtes de fin d'années et réfléchit bien :)

Mathieu.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés